



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Assemblée générale de l'Association suisse des AOP-IGP : appel au renforcement du système de mise en œuvre de la législation sur les AOP-IGP

L'Association suisse des AOP-IGP a tenu son assemblée générale vendredi 27 mai à Berne devant 39 membres et invités. La Présidente et Conseillère aux Etats Géraldine Savary a relevé la situation difficile qui règne sur les marchés depuis la levée du taux planché du Franc suisse face à l'Euro. Elle a souligné que le maintien de la valeur ajoutée, à l'instar du Valais qui est devenu en 2015 le canton le plus riche en AOP-IGP (8 sur 33) avec l'enregistrement en tant qu'IGP du Lard sec du Valais et du Jambon cru du Valais, et le renforcement des filières, qui doivent rester soudées et déterminées à préserver au mieux les intérêts de leurs membres, étaient primordiaux.

La Présidente a souligné les chiffres-clés socio-économiques suivants qui ont caractérisé les AOP-IGP en 2015 :

- 15'000 places de travail à la production réparties sur toute la chaîne de valeur ajoutée,
- 10'000 exploitations agricoles produisant de la matière première (1/5 du total des exploitations),
- 1'445 entreprises de transformation,
- 67'758 t de produits AOP et IGP mis sur le marché,
- CHF 670 millions de chiffre d'affaires obtenus à la production, soit environ CHF 1.4 milliards au niveau de la vente/distribution.

Des lacunes dans le système de mise en œuvre de la législation sur les AOP-IGP

Suite au postulat de la Présidente qui demandait en 2013 au Conseil fédéral de faire le point de la situation concernant la protection des consommateurs et des producteurs en matière de désignations protégées des produits agricoles, le Conseil fédéral a publié en début d'année un rapport détaillé qui a mis en relief diverses lacunes dans le système de mise en œuvre de la législation sur les AOP-IGP, qui devront être corrigées au plus vite. Ce postulat a également déclenché la première campagne nationale de contrôle par les chimistes cantonaux sur les dénominations protégées. Des contestations ont été prononcées dans 38% des établissements inspectés et ont concerné 14% des produits contrôlés. Le plus grand nombre de non-conformités a été prononcé sur les stands de marché (50%) et dans les restaurants (44%). Face à ce résultat insatisfaisant, l'Association a réagi en exigeant des autorités concernées des contrôles plus réguliers, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

Une nouvelle campagne promotionnelle

Une nouvelle campagne de promotion des AOP-IGP a été lancée en début d'année. Elle vise à renforcer le positionnement des AOP et IGP comme signes de terroirs et d'excellence, avec notamment le slogan « un terroir, des hommes et leur savoir-faire, un signe d'excellence ».

Informations sur les produits AOP-IGP : www.aop-igp.ch, www.facebook.com/aopigp



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Contact :

Alain Farine, directeur, alain.farine@aop-igp.ch

Association suisse des AOP-IGP, Belpstrasse 26, 3007 Berne

tél. 031 381 49 53 ou 076 355 98 53, fax 031 381 49 54, info@aop-igp.ch

Définition des AOP-IGP

Les Appellations d'origine protégées (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP) sont des spécialités suisses de qualité qui présentent un fort lien avec leur région d'origine et qui sont élaborées depuis des générations avec passion par des fromagers, bouchers, boulangers ou encore distillateurs. Dans le cas des AOP, toutes les étapes de production, de la matière première à l'élaboration du produit fini, ont lieu dans la région définie. En ce qui concerne les IGP, une étape au moins de ce processus doit être effectuée dans la zone d'origine.

AOP – Spécialités avec garantie d'origine

Aujourd'hui, 21 produits suisses sont inscrits comme AOP dans le registre fédéral des AOP-IGP :

Abricotine AOP, Berner Alpkäse AOP et Berner Hobelkäse AOP, Bloder-Sauerkäse AOP, Cardon épineux genevois AOP, Damassine AOP, Eau-de-vie de poire du Valais AOP, Emmentaler AOP, Formaggio d'Alpe Ticinese AOP, Glarner Alpkäse AOP, Gruyère AOP, L'Etivaz AOP, Munder Safran AOP, Pain de seigle valaisan AOP, Poire à Botzi AOP, Raclette du Valais AOP, Rheintaler Ribelmais AOP, Sbrinz AOP, Tête de Moine AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, Zuger Kirsch et Rigi Kirsch AOP.

IGP – Spécialités de tradition

Douze spécialités suisses sont inscrites aujourd'hui comme IGP dans le registre fédéral des AOP-IGP : Bündnerfleisch IGP, Glarner Kalberwurst IGP, Jambon cru du Valais IGP, Lard sec du Valais IGP, Longeole IGP, Saucisse d'Ajoie IGP, Saucisse aux choux vaudoise IGP, Saucisson neuchâtelois IGP / Saucisse neuchâteloise IGP, Saucisson vaudois IGP, St. Galler Kalbsbratwurst IGP, Viande séchée du Valais IGP, Zuger Kirschtorte IGP.